

Mesurage des surfaces Loi Carrez / Loi Boutin

TARIF PUBLIC : 165,00 € COUT HORAIRE : 23,57 € DUREE : 1 jour soit 7 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

• Acquérir et maîtriser les fondamentaux de la réalisation d'un mesurage de la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot.

CONTENU DU PROGRAMME

Contexte réglementaire
Contexte réglementaire (loi du 10 Juillet 1965 et 18 Décembre 1996)
Méthodologie du diagnostic

Méthodologie
Rédaction du rapport
Étude de cas (analyse juridique)

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants maximum : 15

PUBLIC VISE

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier en indépendant ou salarié.

PRE-REQUIS

Aucun

MODALITES D EVALUATION

Evaluations en continue

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

SUPPORT DE COURS +EXERCICES

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel ou en Formation à Distance Synchrones
Délai d'accès estimé : 30 jours

HORAIRES

Matin : 9h00 - 12h30 / Après-midi : 13h30 - 17h00 (en E-learning horaires à discrétion du stagiaire)

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

ATTESTATION DE FORMATION

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable
FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

 94 %

Taux de réponse : 82% (53 participants ont répondu / 12 n'ont pas répondu)